

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHARTRES

**MAIRIE DE VER-LES-CHARTRES**

CANTON DE  
CHARTRES 2

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021**

Convocation du :  
1<sup>er</sup> juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 juillet, à 20 h 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> juillet, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire.

Nombre de conseillers  
en exercice : 15

**Étaient présents :**

Monsieur Max VAN DER STICHELE, Maire ;  
Monsieur Ludovic LECOIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire ;  
Monsieur Jimmy RONCE, 2<sup>ème</sup> adjoint ;  
Monsieur Stéphane BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint ;

Nombre de conseillers  
présents : 12

Madame Marie-Ange ABADIA, Madame Delphine BRAULT, Monsieur Clément CAVART, Madame Françoise GUILLO, Madame Claudette TRAVERS, Madame Françoise TRICHEUX, Monsieur Benoit FLEURY, Monsieur Michel JAFFRE

Nombre de conseillers  
votants : 14

**Absents excusés :**

Madame Marie-Françoise BOUCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Max VAN DER STICHELE, Monsieur O. FAUCHEUX ayant donné pouvoir à Monsieur Ludovic LECOIN, Monsieur Jonathan DUVAL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Clément CAVART

Monsieur VAN DER STICHELE ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30 et demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du compte rendu de conseil du 10 juin 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte-rendu de la séance du 10 juin 2021.

Monsieur VAN DER STICHELE propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ✓ Ajout d'un point supplémentaire :
  - « Révisions du loyer du hangar communal et des fermages des terres communales »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'ordre du jour.

### **I POINT TRAVAUX**

#### **a) Arbre vallée de l'Houdouenne**

Monsieur VAN DER STICHELE explique qu'une grosse branche d'un peuplier situé sur un terrain dont le propriétaire est inconnu est tombée sur un chemin communal. Il précise que la branche a été évacuée et que l'espace a été sécurisé par les agents communaux.

Il convient donc de prendre une décision vis à vis de cet arbre fragilisé. Il est toutefois important de rappeler que cet enlèvement devrait être à la charge du propriétaire du terrain et que le coût ne devrait pas être pris en charge par la commune. Madame TRAVERS intervient et évoque le fait que cela peut créer un précédent : la commune paye à la place du propriétaire, ce qui n'est pas son rôle.

En l'absence de propriétaire connu, la commune se doit de réfléchir à une solution. Deux hypothèses se présentent :

- Couper une branche demeurée en suspens
- Ou couper l'arbre

Deux devis ont été demandés à cet effet :

- Hypothèse 1 : 672 € TTC
- Hypothèse 2 : 3 900 € TTC

Face au coût, une discussion s'engage sur la solution la mieux adaptée.

Après débat et vote, il en ressort qu'à la majorité le conseil municipal décide d'abattre l'arbre.

Néanmoins, un habitant de la commune pourrait éventuellement s'en charger. Il convient de le contacter. En cas d'impossibilité, la décision retenue s'imposera.

Cette problématique des terrains sans propriétaire connu nécessite de réfléchir au sort à réserver aux biens vacants sans maître. Une procédure existe à ce sujet.

#### **b) FCTVA**

Monsieur VAN DER STICHELE fait part aux membres du Conseil Municipal du montant du FCTVA (*relatif aux dépenses d'investissement de 2020 ainsi qu'à certaines dépenses de fonctionnement*) qui sera perçu au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. Le montant sera de 38 796.08 € conformément à la demande qui a été faite auprès des services de la Préfecture.

**c) Fonds de concours de Chartres Métropole**

Monsieur VAN DER STICHELE indique que nos demandes de subventions seront votées courant septembre et que cela va retarder certains travaux dont ceux du cimetière.

**d) Passerelles**

Monsieur LECOIN rapporte le fait que certaines passerelles présentes dans la commune sont en mauvais état.

Cependant, Chartres Métropole devant créer un cheminement piéton (« sente verte aux abords de l'Eure »), il convient de prendre leur contact afin de faire un point avant d'engager toute procédure.

Madame TRAVERS dit qu'il faudrait réparer si cela est non sécuritaire.

Monsieur RONCE explique que les parties structurelles sont en bon état mais que certaines parties superficielles sont en mauvais état. Il relate aussi que des devis ont été demandés avec divers matériaux.

**e) Courrier du Conseil Départemental**

Monsieur VAN DER STICHELE lit un courrier du Conseil Départemental indiquant que des travaux de voirie vont être engagés sur la RD 114/4 (route de Morancez) et que celle-ci sera barrée à partir du 15 juillet. Une déviation sera mise en place.

**f) Passage balayeuse**

Monsieur LECOIN relate que le passage de la balayeuse n'est pas terminé contrairement à ce qui était prévu (1 journée). Cet ouvrage sera terminé le 12 juillet sans complément tarifaire.

**g) Chicanes Houdouenne**

Monsieur LECOIN indique que des questions lui ont été posées par des administrés lors des élections concernant les chicanes d'Houdouenne. Il précise qu'une étude est à faire sur l'essai réalisé.

**h) Eclairage de la façade de la mairie**

Monsieur VAN DER STICHELE dit que pour le moment cela est opérationnel. Il a également eu un échange téléphonique avec Monsieur BIENEK de EIFFAGE cette semaine concernant le paiement prévu après réparation. La garantie repartira pour 18 mois à compter du 1 mai 2021.

Monsieur LECOIN précise que le dossier de subvention est à solder avant la fin de l'année (après paiement du solde).

**II NUMEROTAGE DU LOTISSEMENT DE LA POINTE COLETTE**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle à l'assemblée la délibération prise en conseil municipal du 21 juillet 2020 concernant la dénomination de la rue du lotissement de la Pointe Colette ainsi que le système de numérotation qui est indiqué. Il apparaît qu'il convient d'y apporter une modification concernant le système de numérotation.

Ainsi, il est noté que « le système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment, et des rues seront numérotées avec un coté pair et un coté impair ».

Il convient d'apporter la modification suivante :

La numération s'opérera en numérotage de voirie « de façon escargot » et non en numérotage métrique des voies paires et impaires.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le remplacement du système de numérotation métrique retenu pour chaque bâtiment, et des rues numérotées avec un côté pair et un côté impair par le système de numérotage de voiries « de façon escargot », (idem schéma d'aménagement).

### **III GENS DU VOYAGE**

Monsieur VAN DER STICHELE précise que la commune a été convoquée au Tribunal de Grande Instance pour l'affaire contre les Gens du Voyage (affaire LANDAUER).

Il reprecise que, selon le PLU, le terrain est une parcelle agricole et qu'il ne doit pas être utilisé comme cela a été fait (aménagements, caravanes...).

En tout état de cause, au regard du PLU, le terrain étant qualifié de terre agricole, des pénalités pourraient être appliquées avec astreintes.

Le jugement a été mis en délibéré jusque début aout.

### **IV REVISIONS DU LOYER DU HANGAR COMMUNAL ET DES FERMAGES DES TERRES COMMUNALES**

#### **a) loyer hangar communal**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que le bail signé entre la commune de Ver-lès-Chartres et Madame et Monsieur FOURRÉ pour la mise à disposition d'un hangar à la commune est révisable chaque année au 1<sup>er</sup> mai.

Aussi, et conformément à la loi du 26 Juillet 2005, la révision du loyer est effectuée par rapport à l'indice national du coût de la construction.

Pour mémoire, l'indice national du coût de la construction (1<sup>er</sup> trimestre 2021) paru le 25/06/2021 est de 1 822 soit une variation de 2.94 % sur un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme que le loyer du hangar communal, pour l'année 2021, est porté à 545.13 € par mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 ;
- donne tous pouvoirs à Monsieur VAN DER STICHELE pour procéder à une régularisation du montant du loyer depuis le 1<sup>er</sup> mai 2021.

**b) Fermage M. MENUU**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la délibération du 28 novembre 2019 fixant le prix du fermage dû par Monsieur Gilles MENUU à 207.49 €, et précise, compte tenu du coefficient de révision de 0.55 %, que le prix du fermage est porté à 208.63 € pour l'année **2020**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme que le fermage dû par Monsieur Gilles MENUU pour l'année 2020, est porté à 208.63 €.

**c) Fermage EARL D'HOUDOENNE**

Monsieur VAN DER STICHELE rappelle la délibération du 28 novembre 2019 fixant le prix du fermage dû par l'EARL d'Houdouenne à 209.70 € et précise, compte tenu du coefficient de révision de 0.55 %, que le prix du fermage est porté à 210.85 € pour l'année **2020**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- confirme que le fermage dû par l'EARL d'Houdouenne pour l'année 2020, est porté à 210.85 €.

**V QUESTIONS DIVERSES**

**a) Location de barnums**

Monsieur BOURGOIS intervient pour évoquer la mise en location des barnums achetés par la commune aux habitants de Ver-lès-Chartres.

Il conviendra à cet effet de mettre en place un contrat de location cadré avec les points suivants :

- 1) Chèques de caution : a) 3 000 € pour la location de 2 barnums – b) 2 000 € pour la location d'1 barnum – ce afin d'éviter les dégâts.
- 2) Prix de la location fixé à 50 €/barnum le week-end
- 3) Un contrôle du matériel sera fait par la commune au retour (modalités à mettre en place).

Le contrat reste donc à finaliser.

Monsieur LECOIN précise qu'un prêt gratuit sera fait aux associations communales.

**b) Antennes relais**

Monsieur VAN DER STICHELE précise que des échanges sont en cours. Une fois les négociations avancées, un retour sera fait au Conseil Municipal.

**c) SITHOR**

Des devis ont été réceptionnés du Sithor concernant le reprofilage du fossé des rigoles pour un montant de 4611 € TTC.

#### **d) SIVOS CMV**

Madame ABADIA prend la parole pour préciser que les dossiers périscolaires à compléter pour la prochaine rentrée ont été envoyés aux familles.

Une innovation a été faite cette année en envoyant les dossiers par mail avec un retour attendu par le même support.

Cependant, beaucoup de parents ont adressé leur dossier par courrier ce qui a généré une charge de travail supplémentaire pour le secrétariat.

Madame ABADIA précise que pour la rentrée 2022, il sera imposé un retour des dossiers par mail.

Madame ABADIA indique également un changement de direction de l'école, en effet Madame LUREAU remplacera Monsieur THOMAS dès la rentrée.

Madame ABADIA présente les effectifs de la prochaine rentrée :

#### **9 classes réparties ainsi :**

- 2 classes de petite section/moyenne section
- 1 grande section
- 1 CP
- 1 CP/CE1
- 1 CE2
- 2 CM1
- 1 CM2

Madame ABADIA évoque qu'au mois de septembre sera fait un point sur la charte de ruralité signée pour 3 ans avec les services de l'Education Nationale. Les effectifs 2022 seront évoqués et leur incidence possible sur le maintien du nombre de classes. Elle dit aussi qu'en conséquence le nombre d'animateurs pourrait évoluer.

#### **e) Indemnités de fonction du 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**

Monsieur LECOIN rappelle que son indemnité est plus importante que celles des deux autres adjoints et que cela est dû au fait qu'il est élu depuis plus longtemps. Il souhaite toutefois que celle-ci soit de nouveau examinée par les membres du Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité sont d'accord pour laisser l'indemnité en l'état, (1 vote contre, 0 abstention).

#### **f) Indemnités de fonction du 3<sup>ème</sup> adjoint**

Monsieur BOURGEOIS demande une baisse de son indemnité de fonction car il ne peut être présent à toutes les réunions Maire -Adjointes du fait de ses contraintes professionnelles.

Monsieur VAN DER STICHELE précise que cela peut arriver lorsqu'on est encore en activité professionnelle et que de plus il tient son rôle d'élu comme il se doit.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité sont d'accord pour laisser l'indemnité en l'état.

**g) Repas du 14 juillet**

Monsieur BOURGEOIS indique qu'il y a 105 inscriptions à ce jour et qu'elles sont closes. Il précise également qu'il y aura besoin de main d'œuvre pour la mise en place des barnums le matin. Il fait appel aux membres du Conseil Municipal qui pourraient se porter volontaire pour apporter leur aide.

**h) Plots rue de la barrière**

Monsieur FLEURY demande à quelle période ces plots vont être enlevés car cela gêne le passage depuis un certain temps (tracteurs, camions...).

Monsieur LECOIN précise que ces plots ont été posés pour des travaux entrepris dans une maison face à la mairie mais que ceux-ci ne sont pas encore terminés et que cela dure effectivement depuis un certain temps.

Cependant, il s'avère que leur mise en place a cassé la vitesse des véhicules, ce qui est bénéfique pour les habitants de la rue de la barrière. Ils seront prochainement enlevés.

**i) Ramassage des poubelles place de l'Eglise**

Madame BRAULT évoque que le ramassage de la poubelle publique n'est pas fait régulièrement place de l'Eglise et des habitants s'en plaignent.

Monsieur LECOIN dit que ce ramassage doit être réalisé par les services de collecte de Filibus mais que quand cela n'est pas fait les agents communaux s'en chargent.

**j) Demande d'arrêt supplémentaire ligne D23 Filibus**

Monsieur BOURGEOIS explique que cette ligne de bus passe dans la commune pour se rendre dans la commune de Luisant sans s'arrêter.

Il a donc fait une demande auprès de Chartres Métropole pour qu'un arrêt soit créé dans la commune pour les élèves de la commune scolarisés à Luisant.

Cependant, cela a été refusé pour le moment puisque dans le cadre de la carte scolaire notre collège de rattachement est Mathurin Régnier.

Des lycéens de la commune étant scolarisés à Luisant. Monsieur BOURGEOIS va poursuivre cette étude.

**k) Remerciements aux participants pour la tenue des bureaux de vote lors des élections départementales et régionales de juin**

Monsieur LECOIN et Monsieur VAN DER STICHELE souhaitent remercier les personnes ayant participé à la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections.

## **l) Rétrocessions**

Monsieur VAN DER STICHELE fait part des rétrocessions de rues à effectuer dans la commune :

### **1) Rue St Victor :**

Démarches à finaliser avec Monsieur CAVART.

### **2) Rue des vergers :** cette rue appartient en indivision à ses habitants (18 maisons).

La procédure de rétrocession avait été engagée sous le mandat de Monsieur Fourré et un acte administratif avait été envoyé à la Préfecture mais celui-ci n'était pas conforme.

Suite à de nombreux échanges réalisés par Monsieur VAN DER STICHELE auprès des services de la Préfecture, il s'avère qu'il convient de tout recommencer depuis le début. Certains propriétaires ayant changé ou étant décédés, les démarches seront fastidieuses.

### **3) Rue des Pierres :** Les terrains appartiennent à 4 membres de la famille Brière. Il convient de relancer les contacts.

### **4) Rue de la Pointe Colette :** La route appartient à ce jour à Acanthe. La rétrocession interviendra une fois le lotissement terminé.

Le prochain conseil municipal est fixé au 9 septembre 2021 à 20 h 30.

Plus aucune question n'étant soulevée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,

La secrétaire,

Les membres du conseil municipal.

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame GUILLO Françoise	
Madame BOUCHER Marie-Françoise	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur Max van DER STICHELE</i>	Monsieur JAFFRÉ Michel	
Monsieur BOURGEOIS Stéphane		Monsieur LECOIN Ludovic	
Madame Delphine BRAULT		Monsieur RONCE Jimmy	
Monsieur CAVART Clément		Madame TRAVERS Claudette	
Monsieur Jonathan DUVAL		Madame Françoise TRICHEUX	
Monsieur FAUCHEUX Olivier	<i>Ayant donné pouvoir à Monsieur LECOIN</i>	Monsieur VAN DER STICHELE Max	
Monsieur FLEURY Benôît			